

Le mode verbal et l'atténuation: À propos de *devoir*

El modo verbal y la atenuación: a propósito de devoir

Caroline FOULLIOUX

Universidad Autónoma de Madrid
carola.foullieux@uam.es

RÉSUMEN

Tras haber propuesto una esquematización del modo verbal y de la atenuación, defendemos la idea según la cual todo enunciado en modo irreal presenta una aserción subyacente con polaridad inversa a la del enunciado de superficie. Además dichas aserciones subyacentes constituyen argumentos orientados hacia conclusiones forzadas o evitadas. El paso de argumento a conclusión se ve garantizado mediante el recurso a una doxa o una hiperdoxa convocada por *devoir* deóntico.

RÉSUMÉ

Après avoir proposé une schématisation du mode verbal et de l'atténuation nous défendons l'idée selon laquelle, tout énoncé au mode irréel est porteur d'assertions sous-jacentes à polarité inverse à l'énoncé de surface. De plus ces assertions sous-jacentes constituent des arguments orientés vers des conclusions qui seront *forcées* ou *évitées*. Le passage d'argument à conclusion est garanti par le recours à une doxa ou hyperdoxa convoquée par *devoir* déontique.

ABSTRACT

In this paper we propose a scheme of verbal mood and modalisation. Any « unreal » sentence has an underlying statement whose polarity is inverse. The latter is viewed as an argument oriented towards specific conclusions which are forced or avoided. The link between the conclusion and the argument is granted by a doxa or hyperdoxa reflected by the deontic « *devoir* ».

PALABRAS CLAVE

Modo
Atenuación
Devoir
Hyperdoxa

MOTS CLÉS

Mode
Atténuation
Devoir
Hyperdoxa

KEY WORDS

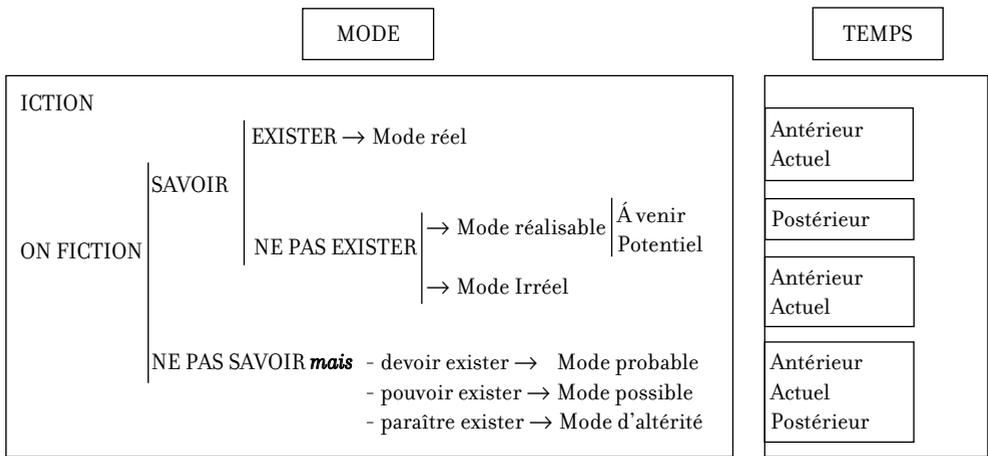
Mood
Modalisation
Devoir
Hyperdoxa

SUMARIO 1. Le mode. 2. L'atténuation. 3. Devoir atténuant : l'irréel. 4. Références bibliographiques.

Nous abordons, le Pr. Tejedor et moi-même, l'étude du mode et de l'atténuation à la suite d'un travail réalisé en 1996¹, d'une lecture des travaux de P. Haillet sur le conditionnel et de ceux P. Dendale concernant l'analyse des verbes *pouvoir* et *devoir*. Pour ce faire, nous avons recours aussi non seulement aux travaux d'O. Ducrot, concernant le concept de polyphonie, mais aussi à la Théorie de l'argumentation — dans sa version topique — telle qu'elle est présentée par J.-Cl. Anscombe & O. Ducrot (1995) dans le recueil d'articles du même titre. Après avoir représenté les modes, que nous reprenons cas par cas en proposant des énoncés contenant le verbe *devoir*, nous aborderons le phénomène de l'atténuation pour nous centrer finalement sur une valeur de *devoir* qui constitue une marque d'atténuation.

1. Le mode

Lors de l'énonciation, le locuteur² se représente son propre savoir ou non-savoir quant à l'existence ou non de l'action/état — dorénavant procès, et dans le cas de la non-existence ou du non-savoir sur ses possibilités d'exister ; c'est cette représentation que nous appelons mode³. Nous proposons une représentation épistémique du mode, que nous schématisons de la manière suivante :



¹ De Vicente, E. ; Foullioux, C. (1996) : «La conceptualisation du référent et le mode verbal en français», in *Revista de Filología Francesa* 9, 59-69. Servicio de publicaciones Universidad Complutense, Madrid.

Foullioux, C & De Vicente, E. (1995) : « Verbe et aspectualité en français », in *Revista de Filología Francesa* 6, 117-132. Universidad Complutense de Madrid.

² Nous employons ce concept, tel qu'il est défini par O. Ducrot : « [...] j'entends par locuteur un être qui, dans le sens même de l'énoncé, est présenté comme son responsable, c'est-à-dire comme quelqu'un à qui l'on doit imputer la responsabilité de cet énoncé. » (Ducrot, 1984: 195)

³ Nous n'allons pas aborder ici le mode fictionnel qui peut être introduit par des formes du type : « il était une fois » et par les usages fictionnels de l'imparfait, entre autres. Une des raisons qui nous mène à ne pas le traiter pour l'instant c'est que le point d'ancrage de la fiction n'est pas « temporel » avec le sens chronologique que nous employons pour la non-fiction. Le NUNC n'est plus le point de repère de l'énoncé. Du coup tout le système de temporalisation qui guide notre réflexion n'est plus valable pour le mode non-fictionnel.

Le mode se fixe en fonction des paramètres *savoir/ne pas savoir*, *exister/ne pas exister* et *devoir* épistémique / *pouvoir* épistémique⁴ / *paraître*. Ces paramètres ne se combinent pas indifféremment, ni entre eux ni avec ceux du temps ; Le mode est d'une certaine manière conditionné par le temps, puisque le locuteur ne peut pas se représenter son savoir sur l'existence d'un procès qui a déjà eu lieu ou a lieu en ce moment de la même façon que pour un procès qui n'a pas encore eu lieu.

1.1. LES MODES DÉRIVÉS DU SAVOIR

Le dénominateur commun aux modes dérivés du *savoir* est le suivant : le locuteur présente le procès comme unique. Le mode *réel* indique que le locuteur *constate* que le procès a existé ou existe. Le mode *réalisable* indique que le locuteur *prévoit* l'existence d'un procès dans l'avenir. Quant au mode *irréel*, il indique que le locuteur sait que le procès n'a pas existé ou n'existe pas.

En utilisant le mode *irréel*, il donne à voir le procès comme *imaginé* puisqu'il le situe dans un cadre imaginaire ; comme nous le verrons, le mode irréel peut être porteur d'une atténuation à travers la parasyntèse *devoir* (déontique) + *conditionnel*.

1.1.1. Mode réel

Lorsque le locuteur utilise *devoir* dans un énoncé au mode réel, il se présente comme sachant que le procès a eu lieu ou a lieu en ce moment. Nous observons alors deux valeurs possibles de *devoir* : *devoir* déontique⁵ paraphrasable par : *avoir l'obligation de* (au passé composé ou au présent) + infinitif ; *devoir* (imparfait) temporel⁶ paraphrasable par *allait* + infinitif, équivalent à l'usage temporel du conditionnel. Ce dernier est un emploi propre au récit, marquant l'effet de sens du « locuteur qui connaît la suite » (Dendale cité dans Haillet 2001).

- (1) Sa mère étant malade, il *a dû partir* hier soir.
→ Paraphrasable par : il a eu l'obligation de partir. (Devoir_D)
- (2) Avant de passer à table, on *doit se laver* les mains. (Devoir_D)
→ Paraphrasable par : on a l'obligation de se laver les mains.
- (3) En 1998, Pierre travaillait au Canada, deux ans plus tard, il *devait revenir* sur Paris, après avoir passé un an à Montpellier.
→ Paraphrasable par : il allait revenir (devoir_T)

4 Dorénavant *devoir_E* et *pouvoir_E*.

5 Dorénavant *devoir_D*.

6 Dorénavant *devoir_T*. Nous reprenons Dendale (1999) citant Kroning, qui attribue une valeur aléthique à cet usage temporel de *devoir* : « Notre définition sémantique de *devoir_A* comprend [...] toute NECESSITE D'ÊTRE, qu'elle soit analytique ou synthétique, pourvu qu'elle soit véridicible ». (p.9)

On a généralement besoin du cotexte pour interpréter *devoir* comme déontique ou épistémique. En effet, dans l'exemple (1), rien ne nous empêcherait d'interpréter *il a dû partir hier* comme un *devoir_E* (paraphrasable par : *tout indique qu'il est parti hier*).

1.1.2. Le mode Irréel

Les énoncés au mode irréel sont porteurs d'une assertion sous-jacente⁷, qui présente un changement de polarité accompagné de passé composé pour l'irréel antérieur et de présent pour l'irréel actuel. La structure type d'un énoncé au mode irréel est *protase + apodose*. Le locuteur crée, à travers une protase implicite ou explicite, un cadre imaginaire antérieur ou actuel dont la mise en place correspond à la représentation du procès comme non réalisé.

Le mode irréel indique que le locuteur se présente comme sachant que le procès n'a pas existé ou n'existe pas.

- (4) Tu *aurais dû te laver* les mains, avant de passer à table.
→ Assertion sous-jacente : tu ne t'es pas lavé les mains + tu es passé à table + tu n'as pas fait ce qu'il fallait faire.
- (5) Tu *ne devrais pas faire* de grimaces à la dame.
→ Assertion sous-jacente : tu fais des grimaces à la dame (+ tu fais ce qu'il ne faut pas faire).

Comme nous le verrons par la suite, ce cas d'absence de protase et de combinaison de *devoir_D* + conditionnel est une marque d'atténuation.

1.1.3. Mode réalisable

Tout comme pour le réel et l'irréel, le mode réalisable suppose une opération relativement simple, en ce sens que le locuteur n'a pas de choix à réaliser.

Le mode réalisable indique que le locuteur conçoit la réalisation du procès dans l'avenir, c'est-à-dire exclusivement dans le temps postérieur au NUNC. Il marque que le locuteur sait parfaitement que le procès n'existe pas encore ; il présente le procès comme le résultat d'une *prévision*. Le fait de placer la réalisation du procès dans l'avenir lui ôte toute responsabilité vis-à-vis du dit — qui n'est ni vrai ni faux et hors de la réalité. Quel besoin pourrait-il avoir alors de l'atténuer ?

a) Mode à venir

L'expression espagnole « *dar por hecho* » (considérer comme si c'était fait) s'applique parfaitement au mode à venir qui indique que le locuteur se limite à considérer qu'il suffit que le temps passe pour que la réalisation du procès ait lieu. C'est le domaine du futur non épistémi-

⁷ Ces énoncés n'admettent ni la paraphrase *allait + infinitif*, ni les paraphrases *présent/passé composé + paraît-il* (mode d'altérité), *tout indique que + présent / passé composé / futur* (mode probable), ni *peut-être + présent / passé composé / futur* (mode possible).

que. Lorsqu'il utilise le présent au lieu du futur, le locuteur donne à voir la réalisation du procès comme plus proche:

- (6) Étant donné qu'il y a grève des bus, demain on *devra / doit prendre* la voiture.
→ Paraphrasable par : on aura l'obligation de prendre la voiture (devoir_D).

b) Mode potentiel

Il indique que le locuteur sait que le procès n'existe pas encore et que sa réalisation dépend non seulement du passage du temps mais aussi de la réalisation d'une condition. La structure type de ces énoncés est : *protase + apodose*. Pour le potentiel, il y a une opération d'inférence simple « si A → B », sans confrontation avec d'autres conclusions possibles B', B'', etc. Nous remarquons une certaine gradation de l'hypothèse du potentiel : de « moins » hypothétique à « plus » hypothétique *présent + présent, présent + futur, imparfait + conditionnel*:

- (7) Si demain la grève continue, on *devra* prendre la voiture.
→ Paraphrase : on aura l'obligation de prendre la voiture (devoir_D).
- (7') Si demain la grève continuait, on *devrait* prendre la voiture.
→ Paraphrase : on aura l'obligation de prendre la voiture (devoir_D).

Dans tous ces exemples, le locuteur pose un cadre imaginaire dans l'avenir qui permettra la réalisation du procès de l'apodose. Il est à remarquer que si *devoir*, dans un énoncé au mode potentiel, apparaît au conditionnel au lieu du futur, un effet de sens se superpose puisque *devoir* s'interprète plus facilement comme épistémique que comme déontique. Ce qui nous oblige alors à considérer l'existence d'une possible combinaison de mode potentiel et de mode probable.

1.2. LES MODES DÉRIVÉS DU NE PAS SAVOIR

Le locuteur ne sachant pas si le procès a existé, existe ou existera, va soit emprunter le dire d'un autre (Mode apparent), soit faire un parcours mental de choix entre plusieurs hypothèses dont le résultat est une conclusion : conclusion qu'il peut privilégier parmi d'autres possibles (Mode possible) ou bien conclusion qu'il présente comme unique (Mode probable)⁸. Ces modes ne subissent pas les mêmes contraintes temporelles que les modes du SAVOIR (rappelons, par exemple, que le mode réel ne peut apparaître que dans un temps antérieur ou actuel, que le mode réalisable ne peut être envisagé que dans un temps postérieur, etc.) ; ainsi, un procès envisagé au mode probable, au mode possible ou au mode apparent peut être envisagé dans un temps antérieur, actuel ou postérieur.

⁸ Dendale (1994 : 33) : les énoncés avec *pouvoir_E* sont « ouverts à d'autres conclusions » tandis que *devoir_E* indique que « le locuteur en arrive à une conclusion unique ».

1.2.1. *Le mode probable*

Les marques pouvant exprimer le mode probable sont : *devoir épistémique* et *futur épistémique*. Les énoncés au mode probable ne sont paraphrasables que par : *tout (m') indique que + passé(s)/présent/futur*.

Comme le souligne Dendale : « le futur (épistémique) indique que la conclusion « s'impose immédiatement à l'esprit du locuteur sans que celui-ci ait à le confronter à d'autres hypothèses. Le locuteur peut utiliser le futur simple épistémique ou le futur antérieur épistémique. Ce dernier donne à voir le procès, sur lequel le locuteur émet une quasi-certitude, comme antérieur au moment de l'énonciation. La paraphrase pour le futur antérieur épistémique est : *tout m'indique que + passé composé*. *Devoir*, par contre, suppose tout un parcours mental avec recherche et confrontation d'hypothèses » (Dendale, 1994 : 33-34). La paraphrase pour *devoir_E* est *tout (m') indique + passé / présent / futur*.

- (8) Tout était inondé, il *avait dû pleuvoir* pendant toute la nuit.
→ Paraphrase : Tout m'indiquait qu'il avait plu.
- (9) Il *devait être* 10 heures, quand tu m'as téléphoné hier soir.
→ Paraphrase : Tout m'indique qu'il était dix heures.
- (10) Il *a dû rater* son train, il n'est pas chez lui.
→ Paraphrase : Tout m'indique qu'il a raté son train.
- (11) Tel que je le connais, il *doit avoir pris* le dernier train.
→ Paraphrase : Tout m'indique qu'il a pris le dernier train.
- (12) Où est Pierre ? Il *doit être* à Paris.
→ Paraphrasable : Tout indique qu'il est Paris.
- (13) Où est Pierre ? Il *devrait être* à Paris.
→ Paraphrase : Tout m'indique qu'il est Paris.
- (14) Il *devrait pleuvoir* demain.
→ Paraphrase : Tout m'indique qu'il pleuvra.

1.2.2. *Le mode possible*

Tout comme pour le mode probable, avec le mode possible le locuteur indique qu'il ne sait pas si le procès a existé, existe ou existera mais que, d'après lui, il a des possibilités d'exister. Le parcours mental qu'il réalise est complexe, en ce sens qu'il effectue un choix entre plusieurs hypothèses, dont il en privilégie une, sans pour cela éliminer totalement les autres. Le procès au mode possible n'est paraphrasable que par : *peut-être + temps du passé / présent / futur*. La marque, par excellence, du mode possible est le verbe *pouvoir* à valeur épistémique.

- (15) Il *a peut-être dû quitter* son pays.
→ Paraphrase : Il a peut-être eu l'obligation de quitter son pays.
- (16) ? Il *doit peut-être attendre* Marie à l'aéroport, en ce moment.
→ Paraphrase : Il a peut-être l'obligation d'attendre Marie.

(16') Il devrait peut être vendre sa maison.

→ Paraphrase : Il a peut être l'obligation de vendre sa maison.

(17) Il *devra peut-être* vendre sa maison.

→ Paraphrase : il aura peut-être l'obligation de vendre sa maison.

Il est à remarquer dans les exemples (15), (16) et (17) que la marque de mode possible est l'adverbe *peut-être*. Ces exemples présentent un *devoir* déontique.

1.2.3. Le mode d'altérité⁹

Contrairement aux modes probable et possible il indique une opération d'emprunt, de mise à distance. Le locuteur ne sait pas ou prétend ne pas savoir si le procès a existé, existe ou existera ; il cite une autre source d'énonciation, il y a donc une attitude de non-engagement de sa part. Et en outre, il peut être plus ou moins d'accord avec les propos qu'il rapporte. Dans le mode d'altérité, le locuteur (L₁) convoque une autre instance d'énonciation, un autre locuteur (L₂) qui, lui, est responsable de l'assertion sous-jacente. Le procès est donc donné à voir comme non intégré à la réalité du locuteur. La paraphrase de tout énoncé au mode d'altérité est : *paraît-il + passé composé / présent / futur*¹⁰.

(18) Selon X, le Président *aurait dû / a dû / doit / devrait / devra partir* au Mexique.

→ Paraphrase : a eu (et ne l'a pas satisfaite)/ a / aura l'obligation de partir, paraît-il.

Nous ne développerons pas les exemples sous (18) étant donné qu'il peut y avoir ambiguïté entre *a dû* et *doit* et /ou une combinaison de modes — si *devoir* est interprété comme épistémique — où *devoir* ne marque pas le mode d'altérité. La marque d'altérité est portée par *selon X*.

Après avoir situé *devoir* dans tous les modes nous allons nous centrer sur les cas où *devoir* constitue une marque d'atténuation.

2. L'atténuation

La plupart des dictionnaires consultés s'accordent à définir les entrées *atténuation* et *atténuer* en termes similaires. L'idée qui revient, dans toutes les définitions, est qu'on atténue afin d'amoindrir la violence ou la force de ce qui est dit. Il s'agit bien, en effet, de faire paraître « moins forte » une expression linguistique, mais non de la rendre « moins forte ». Retenir cette définition suppose deux considérations : d'une part, concevoir l'interaction langagière en terme d'efficacité — le terme *interaction langagière* le suggère déjà, et d'autre part, défendre l'idée selon laquelle l'atténuation est un artifice, une feinte, en définitive une stratégie du détour.

⁹ Terme que nous empruntons à P. Haillet.

¹⁰ Le mode apparent postérieur est rare, lorsqu'il n'a qu'une seule marque ce sera le conditionnel.

Dès lors, l'atténuation consiste à produire un énoncé, mais un énoncé qui est en apparence inoffensif, c'est-à-dire non nuisible aux interlocuteurs.

Un énoncé qui met en évidence une mise à distance de la part du locuteur, d'une certaine manière : il se cache.

Produire un énoncé c'est — selon les besoins — chercher à faire partager ou à imposer une certaine vision du monde, un certain système de croyance, voire même à faire agir l'*autre*, et cela en fonction d'une intention se trouvant à l'origine de tout acte d'énonciation. Cela exige donc, de la part du locuteur, l'élaboration d'une stratégie discursive suffisamment efficace pour lui permettre d'atteindre son objectif. Afin que cette stratégie soit efficace, il doit être capable de prévoir les effets que son discours est susceptible d'avoir sur son/ses interlocuteur(s). L'idée défendue par Michel Meyer, dans son introduction à la Rhétorique d'Aristote, va dans ce sens :

[...] convaincre, suppose que l'on connaisse ce qui met en branle le sujet auquel on s'adresse, c'est-à-dire ce qui le meut, ou plus exactement, l'*émeut*. (Introduction à la Rhétorique d'Aristote : 32)

Cette prédisposition détectée ou supposée chez l'interlocuteur, c'est ce que l'on nomme, en rhétorique, le *pathos* ou les *passions*¹¹. Le locuteur désireux d'atteindre son objectif doit donc s'attacher à détecter ou à calculer le *pathos* de son interlocuteur ce qui, par la suite, lui permet de construire un discours adéquat, adapté. On se rend compte alors de ce que l'évaluation du *pathos* de l'interlocuteur suppose de contraignant pour le responsable de l'acte d'énonciation, dans l'élaboration de sa stratégie, car c'est en fonction de ces paramètres que le discours se construira. En effet, le locuteur aura tout intérêt à ménager son interlocuteur s'il veut obtenir de celui-ci une adhésion ou une réaction donnée. Cette prise en compte de l'« autre », de la part du locuteur, est spécialement présente dans l'atténuation. Plusieurs facteurs sont à l'origine de ce détour : c'est par exemple et entre autres, la conscience de l'existence d'une hiérarchie sociale ou émotive, mais aussi la connaissance préalable du degré de pression que l'interlocuteur est disposé à supporter. Recourir à l'atténuation peut aussi répondre au besoin ou au désir, de la part du locuteur, de projeter un *ethos* positif¹² d'individu respectueux, par exemple.

L'atténuation est donc une feinte qui suppose une évaluation préalable, de la part du locuteur, de ce qui est susceptible de *mouvoir* ou d'*émouvoir* l'interlocuteur. C'est aussi faire paraître

¹¹ Les passions dont la description occupe la plus grande partie du Livre II de la *Rhétorique* d'Aristote sont au nombre de quatorze : la *colère*, le *calme*, l'*audace*, l'*impudence*, l'*amour*, la *haine*, l'*indignation*, l'*envie*, l'*émulation*, la *compassion*, la *bienveillance* et le *mépris*. Nous allons ainsi à l'encontre d'une autre conception du *pathos*, en l'occurrence celle de M. Dascal qui interprète Aristote de la manière suivante : « le *pathos* ou ensemble des émotions que l'orateur tente de susciter dans son auditoire » (« L'*ethos* dans l'argumentation : une approche pragma-rhétorique » in *Images de soi dans le discours*, p. 61). Nous adoptons, au contraire, la définition de Michel Meyer dans son introduction à la *Rhétorique* d'Aristote : « Le *pathos* est la disposition du sujet à être ceci ou cela, » (p. 32) ou encore : « Le *pathos* est ce vers quoi tel ou tel homme tend naturellement, par disposition naturelle, ce pour quoi il est disponible et orienté. » (p. 33).

¹² Nous concevons l'*ethos* — linguistique — comme l'image que le locuteur donne à voir de lui-même à travers le choix des *topoi*. (cf. Tejedor : « *Ethos, topoi et autocritique* », à paraître)

tre moindre l'intention tout en obtenant le même effet : il s'agit, en définitive, d'empêcher que l'interlocuteur ne se sente agressé. Tout énoncé considéré comme atténuation est porteur de marques spécifiques. Dans le cadre de notre analyse sur *devoir*, nous partons du principe qu'à tout énoncé porteur de marques d'atténuation correspond une assertion sous-jacente qui constitue un argument orienté vers une conclusion, ce passage étant garanti par une doxa.

Pour expliquer le procédé de l'atténuation, il faut se situer dans une perspective polyphonique puisqu'il y aura toujours plus d'une voix. D'une part, le locuteur se met à distance vis-à-vis de l'assertion sous-jacente et de la responsabilité de la conclusion visée et, d'autre part, il prétend éviter que l'interlocuteur ne lui attribue une image défavorable. En effet, à travers l'atténuation le locuteur fait tout pour éviter que son ethos ne soit perçu comme négatif par l'interlocuteur, ce qui aurait lieu si l'énoncé n'était pas atténué, ce qui le rendrait automatiquement susceptible d'être ressenti comme une agression.

Nous avons limité notre réflexion aux marques d'atténuation portées par une combinaison de *devoir_D* + *conditionnel*, et nous avons remarqué que la feinte avait lieu sur deux fronts : d'abord, le renvoi à une hyperdoxa convoquée par *devoir* déontique (quand on a l'obligation de faire quelque chose, on doit la faire), puis l'usage du tiroir verbal du conditionnel qui est désactualisant. Le tiroir verbal du conditionnel est désactualisant en ce sens qu'il marque que le procès n'appartient pas à la réalité du locuteur, qu'il n'est pas situé par rapport au moment de l'énonciation mais par rapport à un autre repère : par exemple, l'emploi temporel du conditionnel situe un procès postérieur par rapport à un autre qui, lui, est antérieur au moment de l'énonciation (futur du passé, cf. ex. (3)), l'emploi potentiel du conditionnel situe un procès postérieur par rapport à un autre qui est, quant à lui, postérieur au moment de l'énonciation (ex. (7')), l'emploi d'altérité du conditionnel, pour sa part, marque le renvoi à une autre instance d'énonciation, à un autre locuteur, à une autre réalité.

3. Devoir atténuant : l'irréel

(4) Tu aurais dû te laver les mains avant de passer à table.

Cet exemple admet la paraphrase : Si tu avais fait ce que tu devais faire, tu te serais lavé les mains.

→ ASJ₁ : Tu n'as pas fait ce que tu devais faire.

→ ASJ₂ : tu ne t'es pas lavé les mains (+ tu es passé à table).

→ Conclusion₁ forcée : reproche → culpabilisation : Tu es coupable.

→ Conclusion₂ évitée : agression : Tu es un porc.

Dans l'exemple (4), l'apodose au conditionnel donne à voir le procès en corrélation avec un cadre hypothétique mis en place par une protase implicite du type *si tu avais fait ce que tu devais faire*, à laquelle correspond une assertion sous-jacente (dorénavant ASJ) au passé composé + changement de polarité, implicite du type : *tu n'as pas fait ce que tu devais faire*. Le procès exprimé dans l'apodose est donc représenté comme non intégré à la réalité du locuteur puisqu'il est

dépendant du cadre imaginaire mis en place par la protase. C'est un mécanisme de désactua-
lisation et du coup l'énoncé n'a plus rien à voir avec la réalité du locuteur (non-maintenant).

L'ASJ₁ est à interpréter comme un argument orienté vers une conclusion C₁ : reproche implicite du type : « tu es coupable ». Le passage de l'argument constitué par l'ASJ₁ à la conclusion correspondante du type C₁ : *reproche* est rendu possible par le renvoi à une hyperdoxa¹³ : « quand on a la capacité¹⁴ ou l'obligation de faire quelque chose, il faut le faire ». Tout énoncé, avec *devoir* + conditionnel en combinaison, produit au mode irréel antérieur, suppose le recours à une hyperdoxa sur laquelle le locuteur s'appuie pour formuler, par exemple, un reproche. Cette hyperdoxa est un savoir partagé entre locuteur et allocutaire(s). Du coup, il s'avère superflu de rappeler explicitement une protase du type « *si x avait fait ce qu'il fallait qu'il fit* », cadre imaginaire dans le passé dont la mise en place correspond à la représentation du procès comme non réalisé.

Cet énoncé (exemple 4) présente, comme tout énoncé au mode irréel antérieur, une seconde assertion sous-jacente, correspondant à l'apodose, au passé composé + changement de polarité (dorénavant ASJ₂) : *tu ne t'es pas lavé les mains*, qui permet d'argumenter vers une conclusion implicite, qui peut être ressentie comme une insulte, du type : « Tu es un porc ». Cette conclusion, pour des raisons évidentes ne peut être formulée explicitement. D'autre part, le passage de l'argument constitué par l'ASJ₂ à la conclusion correspondante du type C₂ : *insulte* (Tu es un porc) est rendu possible grâce à la convocation d'une doxa selon laquelle : *pour répondre aux normes d'hygiène on se lave les mains avant de manger*. Le locuteur ne se responsabilise ni des ASJ ni des enchaînements argumentatifs.

L'hyperdoxa « quand on a l'obligation de faire quelque chose, il faut le faire » régit la doxa « pour répondre aux normes d'hygiène, avant de passer à table il faut se laver les mains » qui, elle aussi, permet le passage d'argument à conclusion. Cela permet au locuteur de ne pas se présenter directement comme seul responsable de ce qui est dit puisqu'il s'abrite derrière une norme sociale. En définitive, le locuteur se met doublement à distance, vis-à-vis des assertions sous-jacentes, et donc des enchaînements argumentatifs.

Le fait d'utiliser une forme détournée avec *devoir*D + conditionnel passé, dont le locuteur est explicitement responsable, *empêche* l'interlocuteur d'inférer une conclusion du type *insulte* qui aurait pour effet, par exemple, de l'humilier, ce qui serait le cas si le locuteur exprimait la conclusion : « Tu es un porc ». Cette conclusion (C₂) est donc bloquée, tandis que la conclusion du type C₁ *reproche* qui a un possible effet de culpabilisation sur l'interlocuteur est plutôt forcée qu'évitée. L'irréel antérieur avec la parasyntèse *devoir*D + conditionnel passé sert donc, au moins, à atténuer un reproche et à rendre impossible la perception d'une agression : l'image de soi que présente le locuteur est, par là même, positive.

¹³ Nous employons le terme doxa ou hyperdoxa au sens de norme sociale communément admise. Nous utilisons le terme hyperdoxa puisqu'il s'agit d'une doxa qui en régit d'autres.

¹⁴ Nous avons remarqué – quoique nous le traitons pas ici – que *pouvoir*_D en parasyntèse au conditionnel au mode irréel peut impliquer une conclusion du type reproche comme c'est le cas de l'exemple (4).

Au point de vue morphosyntaxique, il est donc habituel que ce type d'atténuation ne comporte pas de protase, parce qu'elle serait redondante.

(5) Tu ne devrais pas faire de grimaces à la dame.

Cet exemple admet la paraphrase : Si tu faisais ce que tu dois faire, tu ne ferais pas de grimaces à la dame.

→ ASJ₁ : Tu fais ce qu'il ne faut pas faire.

→ ASJ₂ : Tu fais des grimaces à la dame.

→ C₁ reproche : culpabilisation.

→ C₂ agression : Tu es mal élevé.

La différence formelle entre irréel antérieur et irréel actuel est que les assertions sous-jacentes correspondant à protase + apodose ne sont plus passé composé + changement de polarité mais présent + changement de polarité. Le conditionnel présente le procès comme s'il n'avait pas lieu en ce moment ; *devoir*_D renvoie à l'hyperdoxa qui permet d'inférer un reproche et à la doxa « pour répondre aux normes d'éducation ne fais pas de grimaces » qui permet d'inférer une agression.

Pour résumer, l'irréel actuel fonctionne comme l'irréel antérieur, en ce sens que la protase crée un cadre imaginaire. Dans les exemples (4) et (5), nous n'avons envisagé que des locuteurs hiérarchiquement supérieurs à leurs allocutaires, du coup les conclusions forcées du type C₁ constituent des reproches qui ont pour but une culpabilisation qui peut mener, en définitive, à un avertissement (la prochaine fois tu as intérêt à te les laver) ou à un ordre (arrête immédiatement tes grimaces). Si le locuteur était hiérarchiquement inférieur la même formule au mode irréel servirait pour en aboutir à un conseil, à l'expression d'un désir, etc.

L'irréel actuel a recours — tout comme l'irréel antérieur — à la feinte du conditionnel, à l'absence de protase, à l'hyperdoxa portée par *devoir*_D, en définitive à la mise à distance. La différence entre un irréel actuel et un irréel antérieur avec *devoir*_D peut être la suivante : un fait passé est inchangeable, par contre un fait en cours est modifiable, du coup un irréel antérieur (ex. (4)) peut tendre à un avertissement du type « la prochaine fois agis différemment », alors qu'un irréel actuel (ex. (5)) a l'air de tendre à un ordre du type « agis différemment ».

4. Références bibliographiques

AMOSSY, R.

2000 *L'argumentation dans le discours. Discours politique, Littérature d'idées, fiction*. Paris: Nathan-Université.

AMOSSY, R. (dir.)

1999 *Image de soi dans le discours (La construction de l'ethos)*. Lausanne, Paris: Delachaux et Niestlé.

ANSCOMBRE, J.-Cl.

1985 « Grammaire traditionnelle et grammaire argumentative de la concession ». *Revue internationale de philosophie* 155, 333-349.

ANSCOMBRE, J.-Cl.

1995 « De l'argumentation dans la langue à la théorie des *topoi* ». *Théorie des topoi*. Paris: Kimé, 11-47.

ANSCOMBRE, J.-Cl.

1995 « La nature des *topoi* ». *Théorie des topoi*. Paris: Kimé, 49-84.

ANSCOMBRE, J.-Cl. et DUCROT, O.

1983 *L'argumentation dans la langue*. Liège-Bruxelles: Mardaga.

DE VICENTE, E. ; FOULLIOUX, C.

1996 « *La conceptualisation du référent et le mode verbal en français* ». In: *Revista de Filología Francesa* 9, 55-69. Madrid: Servicio de publicaciones Universidad Complutense.

DENDALE, P.

1994 « *Devoir épistémique, marqueur modal ou évidentiel?* ». In: *Langue Française* 102, 24-40.

DENDALE, P.

1999 « *Devoir au conditionnel : valeur évidentio-modale et origine du conditionnel* ». In: *La modalité sous tous ses aspects*. Cahiers Chronos. Amsterdam, Atlanta GA: Rodopi, 7-28.

EGGS, E.

1994 *Grammaire du discours argumentatif*. Paris: Kimé, 86-87.

FOULLIOUX, C & DE VICENTE, E.

1995 « *Verbe et actualité en français* », in *Revista de Filología Francesa*, n° 6, Servicio de publicaciones Universidad Complutense, pp. 117-132.

HAILLET, P.-P.

1995 *Le conditionnel dans le discours journalistique : essai de linguistique descriptive*, Neuville, Bref.

HAILLET, P.-P.

1998a « *Le conditionnel d'altérité énonciative et les formes du discours rapporté dans la presse écrite* », *Pratiques* 100, CRESEF, Metz, pp. 63-79.

HAILLET, P.-P.

1998b « *Quand un énoncé en cache un autre : le conditionnel et les relatives appositives* », in J. Bres, R. Legrand, F. Madray et P. Siblot (eds), *L'autre en discours*, Montpellier III.

HAILLET, P.-P.

2001 « *À propos de l'interrogation totale directe au conditionnel* ». in P. Dendale et L. Tasmowski (eds), *Recherches linguistiques*, Metz.

LE NOUVEAU PETIT ROBERT

Édition mise à jour : Juin 2000.

MEYER, M.

1991 « *Aristote et les principes de la rhétorique contemporaine* », *Rhétorique d'Aristote*, Le Livre de Poche, pp. 5-70.

TASMOWSKI, L ; DENDALE, P.

1994 *Pouvoir_E*: un marqueur d'évidentialité, in *Langue Française* n° 102, Paris, Larousse.

TEJEDOR, D.

à paraître « *Ethos, topoi et autocritique* ».